

# L'autonomie des jeunes, un enjeu de société

## Avis

---



**Avis**

• • • • •

**L'autonomie des jeunes,  
un enjeu de société**

**25 septembre 2015**



Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la décision d'auto saisine du Bureau du Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace en date du 13 mai 2014,

Vu le projet d'avis transmis par la commission Cohésion sociale et santé du CÉSER-Alsace en date du 15 septembre 2015,

Vu la décision du Bureau du CÉSER-Alsace en date du 25 septembre 2015,

**Piero CALVISI et Michel HAEMMERLE, rapporteurs, entendus en séance plénière,**

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace  
a voté le présent avis par :

**71 pour**

**0 contre**

**0 abstention**

## **SOMMAIRE**

Introduction.....	5
I. Créer les conditions de la co-éducation et revoir les modalités d'apprentissage à l'autonomie .....	7
II. Répondre à la segmentation des politiques « jeunesse » et à la multiplicité des acteurs .....	10
III. Jeunes, insertion professionnelle et accès à l'emploi .....	11
IV. Susciter l'engagement des jeunes et développer leurs prises de responsabilités.....	16
CONCLUSION.....	21
ANNEXES .....	23
Remerciements .....	25

## Introduction

---

Par décision du Bureau en date du 13 mai 2014, le CESER-Alsace s'est autosaisi d'un avis sur l'autonomie des jeunes, avec pour objectif d'étudier la construction de celle-ci ainsi que la place des jeunes et leurs liens aux autres, notamment aux aînés. Ce choix s'explique par la poursuite d'une réflexion initiée par le CESER-Alsace dans le but de participer aux débats de la démarche prospective « Alsace 2030 » du Conseil Régional. S'agissant de la thématique « accompagnement de la jeunesse », les socioprofessionnels avaient développé trois volets :

- comment permettre aux jeunes de se construire et être partie prenante au monde de 2030 ?
- quelles ambitions pour une parentalité accompagnatrice?
- quels engagements citoyens des jeunes en 2030 ?

Le CESER-Alsace rappelle qu'il s'est déjà prononcé sur la thématique générale des jeunes en 2007 dans son avis « Les jeunes, un atout pour l'Alsace »<sup>1</sup> qui reste, encore aujourd'hui, largement d'actualité.

La question spécifique de l'autonomie des jeunes comporte des enjeux majeurs dans un monde en mutation de plus en plus rapide où la jeunesse rencontre des difficultés à trouver sa place, notamment dans l'accès à l'emploi mais également dans les mondes associatifs, politiques, et syndicaux. Les parcours des jeunes deviennent complexes, voire déstabilisants pour certains, l'autonomie s'acquérant dans toutes les sphères de la vie : familiale, scolaire, de loisirs, professionnelle, sphères dans lesquelles les intervenants sont multiples et souvent insuffisamment coordonnés. Ceci est d'autant plus prégnant aujourd'hui, que l'image des jeunes s'est dégradée<sup>2</sup> et que notre mode sociétal favorise l'individualisme et l'isolement. L'allongement de la scolarité, la disparition de rites de passage (service national, 1<sup>er</sup> emploi etc...), les inégalités sociales - qui pèsent sur la réussite scolaire et l'accès à l'emploi -, les recompositions familiales, induisent des différences pour gagner en maturité, en indépendance et en autonomie.

La jeunesse est une période de transition qui marque le passage de l'enfance à l'âge adulte. C'est la période où se font les choix et où se décident les étapes décisives de la vie, principalement entre la fin de la scolarité et l'indépendance financière et résidentielle. Cette construction de soi se fait dès le plus jeune âge et dépend de la confiance générée par les personnes qui entourent et encadrent, au premier rang desquelles se trouvent les parents. Elle dépendra notamment de la propension de ceux-ci à accepter que les capacités de leur enfant se construisent à son rythme et non pas nécessairement en conformité avec leurs attentes sociales.

Cette construction se fait en rapport avec l'altérité, tant du point de vue de la famille que des pairs, et ce, d'autant que les jeunes vivent aujourd'hui dans un monde hyper-connecté, monde parfois plus virtuel que réel, où le regard des autres occupe une part substantielle. Ainsi, les réseaux sociaux peuvent constituer une source de mal-être et générer des comportements ou gestes inappropriés.

---

<sup>1</sup> Avis du 19 octobre 2007

<sup>2</sup> Sondage CSA de 2012 relayé par Le Figaro du 20 nov. 2012, <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2012/11/20/97002-20121120FILWWW00353-l-image-de-la-jeunesse-se-degrade.php>. Corroboré par une étude réalisée Audirep en 2009.

Pour un jeune, devenir autonome signifie avoir la capacité d'agir individuellement en construisant ses propres règles de conduite. L'autonomie est synonyme de liberté ; elle se caractérise, d'une part, par la capacité du jeune à choisir par lui-même sans se laisser influencer par autrui et son environnement en lui permettant de développer son libre arbitre et, d'autre part, par sa volonté de s'engager pour des valeurs citoyennes et solidaires et ce, dans l'intérêt collectif.

En somme, être autonome, c'est être libre de faire des choix qui engagent sa vie et son avenir ce qui, au préalable, suppose de disposer des apprentissages nécessaires pour l'apprécier.

Cette liberté, afin de pouvoir s'exercer au mieux, ne doit pas être obérée par des conduites à risques<sup>3</sup>, inhérentes à la période de l'adolescence, qui peuvent constituer une forme de rite de passage. Elles sont liées au besoin de se prouver que l'on existe, que son action a un impact sur les choses ; il s'agit également de se détacher de l'enfance et du cercle familial.

Enfin, l'obtention d'un diplôme dans un parcours scolaire tient souvent une place « trop » importante dans la construction des jeunes. Réussir à l'école revient à se donner plus de chances pour l'avenir, en particulier pour trouver un emploi. Mais la pression inhérente à cette réussite conduit 45,1% des jeunes sondés par l'UNICEF<sup>4</sup> à déclarer qu'ils se sentent angoissés de ne pas réussir assez bien à l'école, pourcentage qui augmente de façon sensible pour les enfants et adolescents des milieux défavorisés. Cette pression génère d'autant plus d'angoisse que les difficultés d'accès à l'emploi sont fortes, et que, parallèlement, sont insuffisamment valorisées les compétences liées à la construction de soi dans le collectif.

Avec 18% de sa population composée de jeunes<sup>5</sup>, l'Alsace se situe au troisième rang des régions métropolitaines les plus jeunes, hors Île-de-France. Les jeunes constituent une population urbaine<sup>6</sup>, 1 jeune sur 3 habitant l'agglomération strasbourgeoise. Notre région est une terre d'accueil avec 45.000 jeunes nouvellement installés entre 2002 et 2007, principalement issus des autres régions ainsi que 12.500 arrivés d'autres pays.

Mais les projections démographiques incitent à nuancer ce constat. Le solde migratoire reste positif pour les 18-24 ans, compte tenu notamment de la présence étudiante. A partir de 25 ans, il y a davantage de jeunes qui quittent l'Alsace, que ce soit pour rejoindre leur région d'origine ou pour trouver un emploi. Après la Corse et la Lorraine, l'Alsace serait la région de métropole où la part des jeunes dans la population diminuerait le plus.

Enfin, le CESER rappelle que ses réflexions incluent toutes les dimensions sociétales de la jeunesse (milieu aisé ou défavorisé, urbain ou rural, jeunes en situation de handicap...). La question de l'autonomie des jeunes étant vaste, ses membres ont fait le choix, pour certaines thématiques, de renvoyer à des avis précédents. Il en est ainsi des avis consacrés à l'accessibilité des personnes handicapées, à la formation et au logement des jeunes.<sup>7</sup>

---

<sup>3</sup> Voir Annexe

<sup>4</sup> *Écoutons ce que les enfants ont à nous dire. Adolescents en France : le grand malaise. Consultation nationale des 6-18 ans 2014.*

<sup>5</sup> Soit 330.400 jeunes âgés de 15 à 28 ans résidant en Alsace en 2009

<sup>6</sup> 60% vivent dans une agglomération d'au moins 10.000 habitants

<sup>7</sup> *Avis De l'école à l'emploi, 11 avril 2006 ; Dix propositions pour s'orienter tout au long de la vie en Alsace, 15 novembre 2010 ; Le handicap, c'est l'affaire de tous, 3 octobre 2011 ; Le logement en Alsace : un enjeu fort, des défis à relever ensemble, 8 juillet 2013*

## I. Créer les conditions de la co-éducation et revoir les modalités d'apprentissage à l'autonomie

---

Les parents constituent le socle premier de l'éducation. Confrontés à un monde sans cesse en mouvement et à une société qui n'insère plus professionnellement aussi bien que par le passé, leur difficulté est de ne plus savoir à quel monde ils préparent leurs enfants. Certains sont également freinés par des limites liées à leur vécu personnel (immigration/maîtrise de la langue, faible niveau de qualification, illettrisme, difficultés sociales...) ou à leur quotidien difficile (chômage, perte de repères...). Pour pallier cette situation, les pouvoirs publics développent des mesures d'accompagnement à la parentalité qui visent à « appuyer et à soutenir les parents en difficulté durable ou passagère dans leur rôle au quotidien vis-à-vis de leurs enfants »<sup>8</sup>.

Parallèlement, le développement de la co-éducation<sup>9</sup> s'avère de plus en plus nécessaire afin notamment que les problèmes sociétaux puissent être gérés, ensemble, au sein des établissements scolaires. Les résultats des enquêtes internationales PISA<sup>10</sup> révèlent qu'entre 2003 et 2012, le système s'est dégradé générant beaucoup plus d'élèves en difficultés. Le système français a tendance à renforcer les inégalités sociales : « lorsque l'on appartient à un milieu défavorisé, on a clairement aujourd'hui moins de chances de réussir qu'en 2003. » Ces élèves en difficultés « sont moins impliqués, attachés à leur école, persévérants, et beaucoup plus anxieux. » Ainsi les élèves issus de l'immigration sont au moins deux fois plus susceptibles de compter parmi les élèves en difficultés. »<sup>11</sup> S'ajoutent une certaine stigmatisation et des phénomènes de groupes liés à un sentiment d'isolement dans des « quartiers ». Or, les parents dont les enfants auraient le plus besoin d'un lien avec les membres de la communauté éducative sont ceux qui se trouvent souvent le plus éloignés de l'école. La suppression de postes d'accompagnement de ces publics en difficultés n'est pas de nature à améliorer la situation (RASED<sup>12</sup>, psychologues scolaires, médecins scolaires...).

L'enjeu de la création des conditions optimales d'une co-éducation est donc d'autant plus important. La multiplicité des acteurs, chacun dans son domaine respectif, peut entraîner une rupture dans la prise en charge des enfants et adolescents. Il serait utile que le parcours du jeune puisse se faire dans une meilleure cohérence d'ensemble, éducateurs et enseignants étant investis d'une responsabilité importante pour compléter le travail parental.

---

<sup>8</sup> Rapport de 2009 de la Cour des Comptes sur l'évaluation des dispositifs de soutien à la parentalité

<sup>9</sup> La co-éducation est entendue ici comme l'association des parents aux actions éducatives entreprises dans le cadre de l'école.

<sup>10</sup> Programme international pour le suivi des acquis des élèves

<sup>11</sup> Programme international pour le suivi des acquis des élèves, résultats du PISA 2012. OCDE :

<http://www.oecd.org/education/PISA-2012-results-france.pdf>

<http://www.education.gouv.fr/cid54175/pisa-2012-baisse-des-performances-des-eleves-de-15-ans-en-culture-mathematique-et-augmentation-des-inegalites-scolaires-en-france.html>

<sup>12</sup> Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)



Enfin, l'Éducation Nationale travaille pour faire évoluer ses modalités d'apprentissage et notamment pour passer de l'enseignement « face à face » à l'enseignement « côte à côte », davantage accompagnateur que transmetteur de savoir. Attendre des jeunes qu'ils appréhendent un savoir de manière statique et en posture d'écoute ne suffit pas. Pour ce faire, l'Éducation Nationale modernise sa pédagogie en vue de développer la responsabilisation des jeunes et la confiance en eux. L'aménagement des locaux est progressivement revu pour créer l'implication et l'appartenance au collectif ; des pédagogies nouvelles et innovantes sont régulièrement expérimentées. Pour autant, il n'existe pas de généralisation à l'ensemble des établissements alsaciens. Enfin, l'espace numérique de travail devient aujourd'hui un support important à travers des cours en ligne, des espaces collaboratifs, des supports vidéo.

Malgré tout, le CESER-Alsace renouvelle son constat de l'existence de problèmes dans l'information et l'orientation des jeunes ainsi que d'une insuffisance de coordination entre les accompagnants (enseignants, éducateurs, animateurs socioéducatifs périscolaires, moniteurs de sport...) pour créer, avec les parents, une ligne directrice dans le processus d'autonomisation, et ce, dès la petite enfance. Par ailleurs, il note la persistance d'un cloisonnement entre les mondes de la formation et de l'entreprise, malgré des initiatives pour une meilleure connaissance mutuelle.

### **Les propositions du CESER-Alsace :**

#### ➤ **en matière d'accompagnement à la parentalité :**

- **simplifier et mieux faire connaître aux parents les dispositifs et acteurs existants**<sup>13</sup> relatifs à l'accompagnement dès le plus jeune âge et au cours de l'adolescence. Leur objectif est de mobiliser davantage les parents dans leur fonction éducative. Il faut donc multiplier les événements (conférences, rencontres, rendez-vous individuels...) en direction des parents pour favoriser l'échange. Il sera ainsi possible de « raccrocher » les personnes en difficultés dans leur fonction de parents, particulièrement les familles monoparentales et les familles en situation de précarité. Pour ce faire, il convient de les convier dans des lieux tels que : mairies, bibliothèques/médiathèques, écoles/collèges/lycées, centres socio-culturels, équipements sportifs et de loisirs....
- **mieux prendre en compte les besoins des familles** en développant des outils : boîtes à idées et questionnaires dans les structures porteuses d'actions de soutien à la parentalité ou lors des événements.
- **organiser des rencontres régulières entre acteurs du soutien à la parentalité** afin qu'ils se connaissent, évitent les doublons, puissent mieux informer sur les contributions des uns et des autres ; l'objectif étant in fine d'articuler et d'optimiser leurs actions.

Le CESER relève la montée en puissance de la réflexion sur la place des parents, notamment dans le cadre des schémas portés par les CAF et leurs partenaires. Tant dans le Haut-Rhin<sup>14</sup> que dans le Bas-Rhin<sup>15</sup>, le travail multi-partenarial constitue une force et favorise la mise en commun des priorités de chacun.

---

<sup>13</sup> Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents, Lieux d'Accueil Enfants Parents, Points Info Famille, Maison des parents, Protection Maternelle Infantile, autres dispositifs portés par les CAF, aide aux vacances, aide familiale...

<sup>14</sup> Schéma départemental de la parentalité du Haut-Rhin 2013-2017 : Conseil Général, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Éducation nationale MSA Alsace et CAF

<sup>15</sup> Schéma d'accompagnement des parents du Bas-Rhin : l'État (incluant l'Éducation Nationale), le Conseil général, la CAF et la MSA

➤ **en matière de liens école / parents :**

- **développer** de manière systématique **des espaces informatifs et formatifs pour les parents au sein de l'école** (conférences, cafés des parents...). Il convient d'accentuer le rôle d'interlocuteur familial des CPE<sup>16</sup>, de leur donner des moyens nécessaires et de renforcer la fonction de coordination de la communauté éducative. Les structures représentatives de parents d'élèves ont également un rôle à jouer dans ce domaine. Le CESER-Alsace sera attentif aux projets actuels qui prévoient de mieux associer les parents via différents outils (communication numérique entre l'élève, ses parents, l'enseignant et l'établissement, livret scolaire unique numérique, suivi de l'absentéisme, mallette des parents<sup>17</sup>, ...).
- **mieux articuler la chaîne informationnelle entre les différents éducateurs** (parents, enseignants, périscolaires...) ainsi que celle entre enseignants et animateurs périscolaires. Cette chaîne est d'autant plus importante vers 10/11 ans, âge pour lequel il devient difficile de mobiliser les parents, alors qu'il y a là un véritable enjeu : éviter le décrochage. Pour ce faire, les socioprofessionnels estiment que la mise en place de modules communs dans la formation initiale des animateurs socio-culturels, enseignants (ESPE<sup>18</sup>), éducateurs spécialisés, conseillers en insertion professionnelle des missions locales, permettrait d'apprendre à se connaître et de créer un réseau de partenaires.

➤ **en matière de modalités d'apprentissage :**

Si de nombreux enseignants utilisent régulièrement les pédagogies nouvelles et innovantes<sup>19</sup>, ce mouvement n'est pas généralisé.

Il conviendrait de :

- **développer**, au sein de l'académie, **des outils de connaissance** et de recueil de bonnes pratiques, de diffusion de témoignages des pédagogies utilisées en menant une réflexion sur la transférabilité des expériences réussies à d'autres établissements ;
- **compléter la formation des chefs d'établissement** afin qu'ils puissent accompagner ces évolutions et coordonner les nouvelles méthodes d'organisation nécessaires à leur mise en place ;
- **améliorer la formation initiale et continue, ainsi que l'accompagnement des personnels éducatifs** (chefs d'établissement, enseignants, accompagnants des élèves en situation de handicap, surveillants...) en vue d'une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap, ainsi que de leurs parents ;
- **déployer rapidement la modélisation de l'organisation nouvelle d'aménagement des espaces dans les établissements**, prévue par l'académie, afin que l'ensemble des établissements bénéficie de ces nouveaux agencements favorisant l'autonomie d'apprentissage ainsi que la responsabilisation des élèves.

---

<sup>16</sup> Conseiller principal d'éducation

<sup>17</sup> Permettant « aux équipes éducatives d'accompagner et de soutenir les parents, en leur rendant plus compréhensibles le sens et les enjeux de la scolarité de leur enfant et le fonctionnement de l'institution. »  
<http://www.education.gouv.fr/cid86831/college-mieux-apprendre-pour-mieux-reussir.html>

<sup>18</sup> École Supérieure du Professorat et de l'Éducation

<sup>19</sup> Pédagogie inversée liée à l'utilisation du numérique et approche liée aux nouveaux aménagements des espaces

Ces pédagogies nouvelles et ces nouveaux aménagements des espaces constituent des vecteurs de l'acquisition de l'autonomie et de l'implication des jeunes dans leurs apprentissages et leur orientation.

Le CESER-Alsace rappelle l'importance du rôle des enseignants dans le développement de l'esprit critique notamment dans l'utilisation des outils numériques dont internet.

Le CESER-Alsace estime impératif que **les compétences tant formelles qu'informelles<sup>20</sup> soient valorisées dans la construction du parcours scolaire du jeune**. Si des établissements alsaciens prennent en compte, dans l'évaluation, les compétences acquises hors temps scolaire, une réflexion devrait être menée en vue d'une généralisation. Par ailleurs, les modalités d'apprentissage doivent accorder une place plus importante à la reconnaissance des performances collectives.

S'agissant du numérique, le CESER-Alsace sera attentif aux suites données au projet Alsace 2030 qui prévoit de créer une école du numérique fondée sur la mise en réseau de centres de ressources.

Les socioprofessionnels réaffirment la **nécessité de l'apprentissage des langues** dans une société ouverte à l'international<sup>21</sup>.

Ils estiment indispensable d'**inclure systématiquement dans la formation continue des enseignants un module de connaissance de l'entreprise** afin que ceux-ci puissent mieux accompagner les jeunes. Ils considèrent essentiel de développer des temps de rencontre entre enseignants et monde de l'entreprise, afin de permettre une meilleure connaissance respective.

Enfin, ils affirment l'importance de la découverte du monde entrepreneurial au collège et au lycée et encouragent le développement de « mini-entreprises », dont les expériences connues s'avèrent fructueuses.

## II. Répondre à la segmentation des politiques « jeunesse » et à la multiplicité des acteurs

---

La « jeunesse » est aujourd'hui une compétence politique relevant de tous les niveaux de collectivités (État, Région, Département, Communes/Intercommunalités). Ainsi, les collectivités s'organisent le plus souvent par tranches d'âge d'où une difficulté à la transversalité de la politique jeunesse. Malgré les efforts consentis, l'absence d'une stratégie globale à l'échelle régionale, dans un contexte de multiplicité des acteurs publics, reste d'actualité.

Alors qu'il conviendrait aujourd'hui d'investir dans la jeunesse (éducation spécialisée de rue, politiques jeunesse d'engagement, politiques éducatives etc...), et de faire de cet axe une priorité, les choix budgétaires sont contraints à tous les niveaux et nécessitent d'apporter une réponse à l'empilement des dispositifs et à la segmentation des politiques dédiées à la jeunesse. Il s'avère donc d'autant plus nécessaire de construire des synergies, voire des mutualisations plus fortes entre les collectivités et les acteurs de la jeunesse pour répondre aux nombreux défis à venir ; ces acteurs sont divers et variés (mouvement sportif, associations d'éducation populaire, milieu culturel, CAF, MSA...).

---

<sup>20</sup> Voir Annexe

<sup>21</sup> Faire de l'Alsace un carrefour des langues, avis du 3 septembre 2012

### Les propositions du CESER-Alsace :

Le CESER-Alsace invite la Région à prendre l'initiative pour **copiloter avec les autres collectivités et l'État, un nouveau mode de gouvernance**, type « Conférence régionale de la Jeunesse ». Une stratégie commune avec l'ensemble des acteurs de la jeunesse, particulièrement avec les jeunes eux-mêmes, doit être élaborée. Par ailleurs une réflexion sur la territorialisation des politiques doit être menée, a fortiori dans le cadre de la Grande Région en cours de préparation opérationnelle. Cet outil de gouvernance doit également avoir pour mission d'articuler les dispositifs et actions de chacun afin d'assurer leur complémentarité et de garantir les financements nécessaires au secteur de la jeunesse, dans un contexte de raréfaction des deniers publics alors même que le tissu associatif porte de nombreuses actions et initiatives en ce domaine.

Il soutient par ailleurs l'idée de « **conférences territoriales de la Jeunesse** » (projet Alsace 2030) réunissant élus, acteurs Jeunesse et jeunes du territoire. Ces conférences se veulent garantes de l'échelle de proximité nécessaire aux politiques jeunesse. Elles favoriseront également la connaissance mutuelle des acteurs sur un territoire dédié. Pour le CESER-Alsace, seule l'union de l'ensemble des partenaires sur un territoire au travers d'un projet local d'éducation partagé (0 an à plus de 18 ans) est à même de répondre aux enjeux et défis de la jeunesse.

Il propose enfin, à l'image de ce qui se fait dans d'autres régions<sup>22</sup>, la création d'un **observatoire de la jeunesse** par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés en vue de disposer de données et études chiffrées qui restent pour le moment trop marginales hors certains secteurs cibles (chômage, formation...).

## III. Jeunes, insertion professionnelle et accès à l'emploi

---

Les jeunes sont particulièrement concernés par le chômage en période économique difficile<sup>23</sup> et de mutations profondes. Pourtant, les jeunes d'aujourd'hui ont un niveau d'études sensiblement plus élevé que ceux de la génération précédente. Même si la possession du diplôme ne garantit plus l'insertion professionnelle, il reste tout de même une bonne protection face au chômage puisque, lorsque la conjoncture se dégrade, ce sont les personnes les moins qualifiées qui rencontrent le plus de difficultés. Entre 2010 et 2013, si 58% des jeunes ont été confrontés au moins une fois au chômage, ce chiffre monte à 62% pour les non diplômés. Pour ceux qui accèdent à un emploi, 2/3 le sont en CDD. 20% sont encore au chômage 3 ans après leur sortie de formation.

---

<sup>22</sup> - Lorraine : LOR'Jeunes, outil co-animé avec l'État. A la fois Laboratoire, Observatoire et Réseau d'acteurs, c'est un espace pour co-construire des réponses, mutualiser les analyses et surtout fédérer les énergies.

- Languedoc Roussillon : <http://www.laregion.fr/16-le-conseil-regional-des-jeunes.htm>

<sup>23</sup> Étude du CEREQ de 2014, in le Monde 8 avril 2014 et Observatoire Régional Emploi Formation, in Les notes de lecture de l'OREF-Alsace n°26 Mars 2015.

L'Alsace n'échappe pas à ce constat. En dix ans, la situation de l'emploi s'est dégradée plus qu'ailleurs pour les jeunes : le chômage a augmenté de cinq points. En septembre 2014, 22.109 jeunes de moins de 25 ans étaient au chômage en Alsace, soit 15,8% des demandeurs d'emploi (15,3% au niveau national). En 2009, le chômage des jeunes alsaciens titulaires d'un diplôme du supérieur était parmi les plus faibles de métropole, alors que les jeunes sans diplôme peinaient plus qu'ailleurs à trouver un travail.<sup>24</sup>

Une étude de 2014<sup>25</sup> témoigne toutefois d'une légère amélioration de la situation. Le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a diminué de 8% sur un an. La part des moins de 25 ans diminue régulièrement dans l'ensemble de la demande malgré la hausse globale du chômage. Parmi les 233.000 jeunes, de 15 à 24 ans, représentant 12,6% de la population régionale, 44% ont un emploi.

Un défi important pour notre région réside dans le fait que chaque année, plus de 3.000 jeunes quittent l'école sans diplôme. Par ailleurs, 25.000 jeunes de 16 à 25 ans sont actuellement inscrits dans les Missions locales.<sup>26</sup> Le temps de latence entre la sortie du système éducatif et l'inscription à une mission locale est en moyenne de 20 mois. Ce temps constituant un enjeu majeur, il devrait être mis à profit pour gagner en linéarité de parcours.

Parallèlement, la question de l'autonomie financière des jeunes se joue avant même leur insertion professionnelle. Elle dépend souvent de la famille, de la capacité ou du souhait de celle-ci de les soutenir. Les inégalités sociales sont présentes en France<sup>27</sup>. Par ailleurs, les opportunités de réussir ne sont pas les mêmes selon le quartier ou la région où l'on vit.

Cette dépendance à la famille est d'autant plus forte dans un contexte où les coûts du logement, de la mobilité, de la santé et des études elles-mêmes constituent des freins à l'autonomie.

Souvent en recherche de sources de revenus complémentaires (bourses, économies personnelles, travail étudiant, prêt étudiant), les jeunes rencontrent des difficultés à mener des études et à occuper un emploi notamment du fait de l'incompatibilité des horaires dans certaines filières. L'orientation vers l'université est de ce fait, une des seules options pour les étudiants qui doivent absolument travailler pour financer leurs études.

S'agissant des bourses d'études, le système d'attribution ne permet pas de compenser les inégalités sociales. Ces bourses sont insuffisantes, notamment dans le cas d'un jeune isolé, en rupture familiale.

Par ailleurs, le RSA jeune n'a que peu de bénéficiaires en raison des conditions d'accès au droit puisqu'il nécessite d'avoir eu une activité professionnelle trois ans avant la demande dont deux à temps plein.

S'agissant de la garantie jeunes<sup>28</sup>, ce dispositif ayant débuté en Alsace en avril 2015, il conviendra d'évaluer son efficacité au bout d'un an.

---

<sup>24</sup> in Insee, étude *Pluralité de parcours* précitée.

<sup>25</sup> in *La situation de jeunes de moins de 25 ans sur le marché du travail en Alsace*. DIRECTE Alsace décembre 2014

<sup>26</sup> Source : documents Alsace 2030

<sup>27</sup> [http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id\\_article=2045&id\\_rubrique=64&id\\_mot=72&id\\_groupe=18](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=analyse&id_article=2045&id_rubrique=64&id_mot=72&id_groupe=18)

[http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id\\_article=2030&id\\_rubrique=126&id\\_groupe=11&id\\_mot=87](http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=2030&id_rubrique=126&id_groupe=11&id_mot=87)

<sup>28</sup> Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes. Mesure du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, il permet l'octroi d'une allocation aux 18-25 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation sur une durée d'un an.

## Les propositions du CESER-Alsace :

### ➤ En matière d'orientation et d'information

Les lieux d'information étant nombreux, il est difficile de s'y retrouver.<sup>29</sup>

Le CESER-Alsace recommande :

- **d'amplifier la communication sur les outils existants et de relayer davantage les informations auprès des acteurs de la jeunesse.** Les modes de consultation des jeunes ont changé. Une enquête réalisée en Alsace auprès des 15-40 ans via le réseau Information jeunesse en partenariat avec l'INJEP<sup>30</sup> a établi que le lieu d'information le plus usité par les jeunes aujourd'hui est sans surprise : internet. C'est pourquoi la création de sites internet : <http://www.metiers-a-la-une.org/> et [www.orientation-alsace.eu](http://www.orientation-alsace.eu) va dans le bon sens.
- **de créer un guichet unique multi-sites départemental de l'information et de l'orientation,** regroupant des compétences et un travail en commun des structures, travaillant en synergie, à l'image de l'Orientoscope (Mulhouse).
- **de concevoir un portail internet unique de la jeunesse** reprenant les informations (logement, emploi, passeport de l'engagement, service civique, engagements associatifs,...) de l'ensemble des collectivités partenaires (et disposant aujourd'hui chacune d'un site ou d'une information dédiée) ; cela constituerait une avancée de choix dans l'articulation des politiques publiques et la mise en cohérence de l'information à destination des jeunes.
- **de mener une réflexion au niveau régional sur les moyens de réduire, pour le public concerné, la période entre la sortie du système éducatif et l'inscription en missions locales.** La Région pourrait se rapprocher de l'ensemble des acteurs institutionnels concernés afin d'établir ensemble la liste des actions envisageables rapidement.

### ➤ En matière de « jobs » pendant la formation initiale

Pour faciliter la conciliation entre études et emploi-étudiant tout en permettant la réussite formative, le CESER-Alsace estime nécessaire de **faciliter la situation des étudiants qui doivent travailler** (cursus, statut, horaires, cours en ligne...).

### ➤ En matière de formations liées directement à l'emploi

Dans un contexte économique très difficile, les entreprises recherchent certes des talents et des compétences, mais également des personnes qui puissent être opérationnelles rapidement. L'alternance est une réponse idoine à cette situation. Le CESER-Alsace a depuis longtemps défendu le développement de cette voie.

Il convient de :

- **développer l'alternance et tout particulièrement l'apprentissage, à tous les niveaux pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes.**
- **multiplier en amont les dispositifs de découverte et d'immersion dans le monde de l'emploi.**

---

<sup>29</sup> Le CESER-Alsace l'a déjà relevé en 2013 : « Le résultat de cette multiplicité d'interventions, au-delà d'une diversité et d'une complémentarité d'approches souvent positives, donne un sentiment d'opacité des dispositifs, du point de vue des actifs comme des entreprises, et une perte d'efficacité du fait des doublons et du manque de coordination. » Avis Améliorer les réponses territoriales en matière de formation, d'insertion et d'emploi. Quelle coordination régionale et territoriale ? Juin 2013

<sup>30</sup> Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Le CESER-Alsace rappelle à cet égard les préconisations formulées dans un avis antérieur.<sup>31</sup>

#### ➤ **En matière de prise en compte des compétences dites informelles**

La reconnaissance des compétences informelles est un mouvement soutenu par l'Union européenne. « *L'éducation et la formation non formelles et informelles sont ainsi fondamentales pour le processus d'apprentissage dont elles constituent des instruments efficaces pour le rendre attractif, pour renforcer l'éducation et la formation tout au long de la vie et pour favoriser l'intégration sociale des jeunes. Il favorise la participation, la citoyenneté active et l'inclusion sociale des jeunes, et offre un intérêt concret pour le marché du travail par l'acquisition de connaissances, de qualifications et de compétences essentielles supplémentaires* »<sup>32</sup>.

Le CESER-Alsace souhaite que :

- l'ensemble des financeurs de la jeunesse et le monde de l'entreprise soutiennent les **actions qui valorisent systématiquement et formellement les expériences acquises en dehors de la formation** initiale (compétences organisationnelles, informatiques, linguistiques, relationnelles, de négociation...).
- à l'instar de ce qui existe dans d'autres régions<sup>33</sup>, **les divers outils existants actuellement pour reconnaître les compétences informelles** (passeport de l'engagement porté par le Conseil départemental du Bas-Rhin, passeport bénévole de France Bénévolat, de l'Éducation Nationale, de mouvements sportifs...) **soient généralisés et mutualisés**. Il considère à cet égard qu'une version numérique serait mieux à même de répondre aux nouveaux défis de la jeunesse. La mobilisation des acteurs associatifs est la clé de la réussite d'un tel dispositif.
- **le référentiel labellisé de reconnaissance et de validation des compétences acquises de manière non formelle** envisagé par la Région Alsace dans le cadre de la mise en œuvre du projet Alsace 2030, avec les Chambres consulaires, les employeurs et les acteurs Jeunesse, devienne le support de cette mutualisation.

#### ➤ **En matière de transmission entre les générations**

Les ruptures entre générations sont naturelles et liées au cycle normal de la vie. Toutefois, l'altération de l'image des générations entre elles (jeunes/aînés notamment) nécessite de développer des outils d'échanges et de partage. La transmission de connaissance et de pratique se fait désormais dans les deux sens : parents-aînés/enfants et enfants/parents-aînés.

---

<sup>31</sup> Avis de 2010 « *Dix propositions pour le service public de l'orientation tout au long de la vie en Alsace* » :

- Favoriser l'émergence de « *Maisons de l'orientation* » dans chaque bassin d'emploi.
- Développer un centre de ressources régional orientation-formation-emploi
- Organiser l'intervention du monde professionnel (concertation école / entreprise)
- Créer une boîte à outils régionale sous forme d'une plate-forme d'échanges, de mise en commun d'informations et de capitalisation de bonnes pratiques

<sup>32</sup> [http://europa.eu/legislation\\_summaries/education\\_training\\_youth/lifelong\\_learning/c11096\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11096_fr.htm)

<sup>33</sup> Ex : Lorfolio, portefeuille numérique des compétences développé par la Région Lorraine. [http://lorjeunes.lorraine.eu/files/live/sites/lorjeunes/files/contributed/Fond/livret\\_valorisation\\_competence.pdf](http://lorjeunes.lorraine.eu/files/live/sites/lorjeunes/files/contributed/Fond/livret_valorisation_competence.pdf)



Le CESER-Alsace demande que :

- la Région impulse auprès des intercommunalités le projet de **création d'une journée de la Rencontre intergénérationnelle** au sein des territoires afin de faire se côtoyer les différentes générations autour des questions du monde de l'entreprise, des associations, de la vie publique... Le déploiement d'actions d'information et de formation à l'écoute de la différence et à la compréhension générationnelle constituerait indéniablement une avancée en la matière. Ces initiatives auraient vocation à être diffusées par tous : associations, école, milieux professionnels et syndicaux, collectivités publiques...
- des outils contractuels au sein des entreprises soient diffusés et multipliés afin de favoriser la **transmission des savoirs et compétences** (ex : contrat de génération, dispositifs internes, parrainages). Il estime cependant nécessaire, pour rendre ces outils attractifs, que les dispositifs soient simplifiés. La Région pourrait créer un temps de valorisation des expériences menées par ces entreprises une fois par an.

Il sera attentif aux suites données au projet de création, au niveau régional, d'un chèque innovation au profit de junior-entreprises ayant pour but de stimuler la reprise par des jeunes d'entreprises sans successeur désigné.

#### ➤ **En matière de représentations**

L'image des jeunes nécessite d'être revalorisée ; les générations ont besoin de retrouver des liens dans tous les cercles de vie : entreprise, famille, activités associatives... Pour que la jeunesse reste une force et une richesse, il conviendrait de la reconnaître comme un acteur du changement et pas seulement comme devant se conformer à un ordre établi.

Pour ce faire, le CESER-Alsace estime nécessaire que :

- le rectorat multiplie les **espaces où se côtoient enseignants et monde de l'entreprise.**
- **des outils de compréhension de la jeunesse** (formations, plaquettes de sensibilisation, études...) et de sa diversité soient déployés au sein des entreprises. Il s'agit notamment de souligner le rôle des managers auprès de la jeunesse : accueil, transmission des codes de l'entreprise et de la société (horaires, politesse, savoir vivre ensemble).
- l'observatoire de la jeunesse à créer (Cf. II.) développe des **informations sur les nouveaux usages de la jeunesse**, en direction des entreprises leur permettant ainsi d'adapter leur organisation, leur process et leur politique de ressources humaines aux évolutions sociétales. (ex : l'accès internet/réseau est capital pour la jeunesse qui ne marque plus la césure du temps entre travail et personnel).
- la Région Alsace renforce sa **communication grand public sur les atouts de la jeunesse** : capacités d'apprentissage, d'adaptation, facilité à la mobilité, aisance numérique, agilité intellectuelle, regard neuf et différent.
- **les collectivités publiques sensibilisent les acteurs de la jeunesse avec lesquels elles travaillent à la question de la représentation et de l'image que les jeunes portent sur eux-mêmes.**
- l'ensemble des acteurs de la jeunesse (MJC, centres socio-culturels, Éducation populaire, associations sportives, culturelles, acteurs politiques – Ville, commune, Département, Région...) développent des **actions pour sensibiliser à la diversité** (origine quartier, nom de famille, etc.) en faisant se rencontrer les mondes pour éviter certaines discriminations à l'embauche.



## IV. Susciter l'engagement des jeunes et développer leurs prises de responsabilités

---

L'engagement des jeunes prend aujourd'hui des formes variées, tant à l'échelle internationale que locale, a priori plutôt dans la sphère culturelle, sportive, ou de loisirs au détriment des associations d'intérêts collectifs. Moins pérenne que par le passé, cet engagement n'échappe pas au « zapping » des jeunes. Mais une étude de France bénévolat de juin 2013 confirme la part importante de la jeunesse dans l'engagement associatif.<sup>34</sup>

Cet engagement répond au souhait de se rendre utile, de faire évoluer les choses, de participer au débat, de créer des liens, de rencontrer, d'échanger, de découvrir, de développer des savoir-être et des savoir-faire en vue d'une insertion professionnelle facilitée.<sup>35</sup>

L'engagement politique quant à lui subit une désaffection des jeunes qui est révélée par des sondages et enquêtes d'opinions aux résultats convergents. La représentation politique confirme cette situation avec des moyennes d'âge élevées.<sup>36</sup>

Par ailleurs, une étude de l'INJEP<sup>37</sup> met en lumière les impacts significatifs du service civique<sup>38</sup> sur « l'acquisition et le développement de compétences, la définition et la réalisation du projet professionnel et une dimension personnelle qui recoupe à la fois l'épanouissement personnel et l'engagement citoyen ». Ce service permet également d'apporter une réponse au décrochage scolaire.<sup>39</sup>

Enfin, il convient de relever que s'engager suppose d'être libre de le faire et donc de ne pas se trouver dans une situation à risques qui pourrait s'aggraver. La période de l'adolescence est par essence une période spécifique, où la conduite à risques peut constituer un rite de passage « normal » qui ne doit pas dégénérer afin d'éviter que cela n'obère la construction de l'autonomie. En Alsace, il n'existe pas de données spécifiques sur les conduites à risques sauf pour les consommations de substances psycho-actives, pour lesquelles on ne relève néanmoins pas de spécificité régionale. Des enquêtes sont réalisées sur les diverses consommations (alcool, cannabis...).

Le contexte international difficile et le phénomène inquiétant de départs de jeunes à l'étranger interpellent sur les modalités permettant aux jeunes de construire leurs pensées sans influence négative.

---

<sup>34</sup> « Ce sont les jeunes qui tirent la progression globale avec +32%, ce qui confirme notre analyse positive récurrente sur le fait que les jeunes sont généreux et solidaires, sous réserve que les associations sachent leur ouvrir leur porte et les convaincre qu'un bénévolat structuré par des projets associatifs de qualité est plus efficace que la seule générosité spontanée ». <http://www.francebenevolat.org/uploads/documents/3e656ec9e424ae9e724ba0187045eb04c5da478b.pdf>

<sup>35</sup> Voir 1<sup>er</sup> avis 2012 du Forum Français de la Jeunesse sur « La représentation des jeunes en France » <http://forumfrancaisjeunesse.fr/avis-n1-la-representation-des-jeunes-en-france/>  
Voir aussi : Intérêts d'être bénévoles, de Roger Sue et Jean-Michel Peter <http://www.cnrs.fr/inshs/recherche/docs-vie-labos/interet-etre-benevole.pdf>

<sup>36</sup> Députés : moyenne d'âge 55 ans, deux députés de - 30 ans ; Sénateurs : moyenne d'âge 66 ans, aucun de - de 30 ans, 3 de - de 41 ans ; Conseillers régionaux : 13% de - de 40 ans ; Conseillers départementaux : 3,8% a moins de 40 ans ; Maires : 1,8% a moins de 40 ans.

<sup>37</sup> Effets socialement différenciés du service civique sur les jeunes volontaires. Analyses secondaires des données de l'enquête TNS Sofres. Rapport d'étude INJEP 2014, <http://www.injep.fr/IMG/pdf/service-civique-rapport-Injep-C-YVON-mars2014.pdf>

<sup>38</sup> L'étude porte sur 2300 volontaires de 2011 et 2012

<sup>39</sup> Le service civique a permis de « raccrocher » 3.000 décrocheurs en 2013, au niveau national, selon cette étude.

## Les propositions du CESER-Alsace :

➤ **Donner des responsabilités aux jeunes dès leur plus jeune âge** dans toutes les sphères de leur vie (école, loisirs, famille, ...) est indispensable à la construction de leur autonomie.

Le CESER-Alsace rappelle à tous l'importance de consulter les jeunes sur les projets politiques et sociaux et de les associer aux processus de décision dans tous les milieux politiques, associatifs etc...

➤ **Favoriser et valoriser toutes formes de participation et d'engagement des jeunes**

Il conviendrait de :

- **sensibiliser les maires à la nécessaire participation des adolescents à la vie de leur commune**, notamment à travers les conseils municipaux de jeunes. Le CESER-Alsace est convaincu que c'est à l'échelle de proximité (commune/intercommunalité ou en milieu scolaire, périscolaire, d'animation...) qu'il convient d'expérimenter des actions de participation sous différents formats permettant de « toucher le maximum de jeunes ». Ils prendront ainsi l'habitude de s'impliquer au plus près de leurs préoccupations.
- **soutenir les associations, notamment celles d'éducation populaire, ainsi que les mouvements sportifs et culturels, et les reconnaître comme étant des espaces favorisant la vie en communauté et la construction de l'autonomie**. Les Départements et la Région doivent renforcer les moyens financiers de soutien au dispositif Junior association afin qu'il puisse prendre son essor. Parlementaires et associations doivent se re-mobiliser pour faire évoluer la législation sur le CICE<sup>40</sup> en faveur des associations qui accompagnent les jeunes ou font appel à des contrats aidés.
- **compléter la communication - auprès d'un large public - sur les actions de citoyenneté existantes et à développer**, au sein des établissements scolaires (sur le temps scolaire et/ou hors scolaire). Ces derniers sont des lieux idoines : débats pour expliquer la citoyenneté, les élections, les droits et devoirs du citoyen, l'appartenance à une communauté nationale etc....
- **poursuivre la mobilisation des équipes enseignantes pour permettre la venue dans leur classe d'associations agréées** chargées d'actions de citoyenneté et de développement de l'engagement et du bénévolat.
- **organiser des passerelles entre enseignement scolaire et éducation informelle** en profitant des nouveaux rythmes scolaires pour impulser une politique de citoyenneté et d'engagement avec le soutien des mouvements d'éducation populaire.

Le CESER-Alsace apporte son soutien au Conseil régional dans le développement de dispositifs innovants tels que « Alsace terre de talents » ou le « Mois de l'Autre ». Spécificité alsacienne, cette action devra être élargie dans le cadre de la grande Région et développée également dans les collèges avec le soutien des Conseils Départementaux.

Il relève l'engagement important du Parlement Alsacien des Jeunes dans de nombreux dispositifs régionaux dédiés à la jeunesse.

Les socioprofessionnels considèrent enfin que le projet porté dans le cadre de la mise en œuvre des réflexions prospectives Alsace 2030 de créer un fonds de soutien aux innovations et expérimentations locales en faveur de l'autonomie des jeunes est une réponse intéressante aux enjeux à venir.

---

<sup>40</sup> *Crédit d'impôt compétitivité emploi*

### ➤ Développer le service civique

Le président de la République a annoncé en mars 2015 une montée en puissance du dispositif avec 150.000 jeunes par an d'ici 2016 (contre 35.000 en 2014).

Si cette annonce va dans le bon sens, le CESER-Alsace estime qu'elle est encore en-deçà des besoins constatés.

Pour le CESER-Alsace, il conviendrait de :

- **mener une réflexion sur la durée du service.** Au départ, il se réalisait sur une année complète ; aujourd'hui sa durée est de 6 à 8 mois. Les structures d'accueil estiment cette durée trop courte, vidant de sens le service civique. Les socioprofessionnels rappellent, par ailleurs, que le service civique n'est ni un contrat de travail, ni un emploi.
- **développer la formation des encadrants** (référents/tuteurs), nécessaire pour assurer un bon accompagnement du service civique dont l'encadrement est actuellement insuffisant (1 pour 20 jeunes), particulièrement dans certains domaines comme le secteur médicosocial.
- **revoir le financement avec une implication des collectivités régionales et départementales** pour s'assurer notamment que le service civique ne devienne pas un simple stage. Certaines Régions et Départements apportent leur contribution financière au dispositif. Ce n'est pas le cas en Alsace. Le CESER-Alsace invite les collectivités alsaciennes à aller dans ce sens.

### ➤ Éviter les dérives des jeunes

S'agissant des conduites à risques, le CESER-Alsace apporte son soutien aux actions de sensibilisation financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) avec l'intervention du tissu associatif (ex : Maison des Ados, Sepia...) et des équipes spécialisées en matière de prévention.

Pour le CESER-Alsace, il est nécessaire:

- **d'amplifier ces actions de sensibilisation** et de mailler le territoire de lieux d'échanges pour une meilleure prise de conscience des jeunes.
- **de renforcer le dispositif des équipes mobiles financées par l'ARS** sur les lieux festifs pour augmenter sa couverture territoriale.
- **de disposer de données régionales** plus pointues concernant cette thématique.

S'agissant de la liberté de pensée et de la citoyenneté des jeunes, le CESER-Alsace se prononce en faveur :

- **de la révision des modalités de la Journée Défense et Citoyenneté** afin de permettre de communiquer sur les valeurs de la République, du vivre ensemble, de l'échange et du témoignage et de favoriser la rencontre et l'échange entre pairs. Les contenus, la durée, et les méthodes doivent être revus pour être en adéquation avec les objectifs poursuivis.
- **de la réappropriation de l'école comme lieu par excellence de dialogue sur les valeurs républicaines** ainsi que sur les dérives sectaires et idéologiques en vue de renforcer l'autonomie intellectuelle de tous les jeunes, et ce quel que soit leur milieu social. La réserve citoyenne pourrait constituer une première étape à approfondir, sous condition d'un véritable encadrement.

- **du développement des espaces où les adultes ont une place pour agir auprès de la jeunesse**, particulièrement auprès des adolescents. Si les plus petits sont pris en charge dans le cadre d'activités (centres de loisirs, grands-parents...), les adolescents ont besoin de se retrouver, dans un format qui leur permette à la fois d'échanger, de bâtir des projets et de se construire entre eux tout en disposant d'une écoute et d'un cadrage adulte (animateur/éducateur). Le CESER-Alsace invite les pouvoirs publics, en particulier les maires et présidents intercommunaux, à mettre des locaux à la disposition de la jeunesse avec un encadrement adapté. Ces éducateurs auraient pour rôle de susciter et d'encadrer les projets des jeunes, de créer le lien, de veiller à la sécurité des lieux et au bien vivre ensemble.

\*\*\*



## CONCLUSION

---

Si la jeunesse est considérée aujourd'hui comme une période de transition dont les contours de début et de fin ne sont plus aussi marqués que par le passé, force est de constater que l'âge effectif de l'autonomie matérielle n'est pas sans conséquence sur l'allongement de cette période.

Les jeunes évoluent dans un monde ouvert et interconnecté, mais doivent faire face à des attentes sociétales fortes et à des défis importants.

Ces défis sont multiples :

- économiques : disposer de formations et de qualifications leur permettant d'accéder à un emploi, socle indispensable pour accéder à l'indépendance.
- sociétaux : leur permettre de trouver leur place et leur reconnaître la capacité et le droit d'agir tout en s'affirmant dans un monde où les adultes rechignent parfois à laisser leur pouvoir.
- intellectuels : être en capacité de faire des choix, de réaliser des projets, de s'engager et de penser par eux-mêmes.

Pour relever ces défis, les jeunes ont besoin de se construire en citoyens responsables auxquels les aînés accordent une place reconnue. Or, pour développer leur esprit critique, ils doivent pouvoir acquérir un socle de fondamentaux, et bénéficier de la reconnaissance de leurs compétences informelles.

Par ailleurs, l'accompagnement de la jeunesse nécessite une véritable articulation et une meilleure synergie des différents acteurs grâce à une gouvernance partagée et transversale.

Pour le CESER-Alsace, une société, pour construire son avenir, doit faire confiance en sa jeunesse. C'est une condition indispensable pour donner envie aux jeunes de s'impliquer et donc de construire leur autonomie.



## ANNEXES

---

### Éléments de définition et de cadrage

- Selon l'Agence Régionale de Santé, la conduite à risques est une « *exposition délibérée et répétitive au risque de se blesser ou de mourir, d'altérer son avenir personnel ou de mettre sa santé en péril : défis, jeux dangereux, tentatives de suicide, fugues, sports extrêmes, conduite automobile "à risque", addictions avec produits (alcool, drogues illicites, médicaments ...) ou sans produit (cyberdépendance, jeu pathologique, troubles du comportement alimentaire...), relations sexuelles non protégées ou encore refus de poursuivre un traitement médical vital.* »
- Les compétences non formelles sont celles acquises en dehors de l'institution scolaire et éducative. Il s'agit tant de savoir faire que de savoir être. Ces compétences sont acquises tout au long de la vie aussi bien dans la famille, que dans la mobilité et les voyages, dans les jobs étudiants et emplois ou dans les engagements (associatifs, sportifs, culturels, politiques...).
- S'agissant de la compétence partagée des politiques publiques en matière de jeunesse :

A titre d'exemple de manière non exhaustive :

- État : définition et conduite de la politique de l'emploi, insertion professionnelle des jeunes, établissements d'enseignement supérieur (construction et fonctionnement), responsabilité de la politique éducative, des programmes, carte scolaire, protection des mineurs,...
- Département : aide sociale à l'enfance et aux familles, action sociale en faveur des enfants et jeunes en difficultés, PMI, responsabilité du fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté, collèges (bâti, technique, restauration, investissements), agrément des assistants maternels et familiaux,...
- Région : définition de la politique de formation des travailleurs sociaux et d'insertion des jeunes, organisation d'actions qualifiantes pour la mise en œuvre de la politique d'apprentissage et de formation professionnelle, lycées (bâti, technique, restauration, investissements), ...
- Communes ou EPCI<sup>41</sup> : écoles maternelles (recrutement ATSEM<sup>42</sup>, restauration scolaire, activités périscolaires, investissements du bâti), financement de crèches, jardins d'éveil, haltes garderie, actions jeunes...

Pour approfondir :

[http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau\\_repartition\\_competences\\_valideCILapublier.pdf](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau_repartition_competences_valideCILapublier.pdf)

---

<sup>41</sup> Établissement public de coopération intercommunale

<sup>42</sup> Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles





## Remerciements

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

<b>Christine ALVES</b>	Directrice d'Unis-Cité
<b>Auriane ARNOUD</b>	Chargée de mission accompagnement des parents à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
<b>Christine BENAD</b>	Responsable du Pôle appui au pilotage à la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
<b>Dominique BERNON</b>	Chargée de mission Affaires transversales à la Région Alsace
<b>Nicolas BEUQUE</b>	Directeur adjoint de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
<b>Ilan BLINDERMANN</b>	Directeur Général de la Ligue d'Alsace de Football Association
<b>Samira BOUDOUAZ</b>	Chargée de mission Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) 67 et Union Départementale des Associations Familiales 67
<b>Souad BOUTALEB</b>	Membre du Parlement Alsacien des Jeunes
<b>Thibaud BRY</b>	Représentant régional politique jeunesse à l'Association des Paralysés de France - Alsace
<b>Mathieu CAHN</b>	Adjoint au Maire de Strasbourg en charge de la jeunesse, Président de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ)
<b>Myriam CHAMPEAU</b>	Coordinatrice des politiques éducatives et de jeunesse à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Alsace
<b>Bénédicte DEGUILLE</b>	Directrice Petite enfance, santé, insertion au Conseil départemental du Haut-Rhin
<b>Guy DIDIER</b>	Chargé de mission à l'Union Départementale des Associations Familiales 67
<b>Olivier DOUARD</b>	Sociologue
<b>Régine FISCHER</b>	Directrice de la Mission Locale Sundgau Trois Frontières
<b>Thierry GOGUEL D'ALLONDANS</b>	Anthropologue
<b>Johan HESSEL</b>	Vice-Président de l'Association Fédérative Générale des Etudiants Strasbourg (AFGES)
<b>Patricia HUMANN</b>	Coordonnatrice du Pôle Éducation – Handicap - Petite enfance à l'Union Nationale des Associations Familiales
<b>Guy JACQUEY</b>	Vice-Président du Conseil Départemental du Haut-Rhin
<b>Antony KAAKIOU</b>	Volontaire du service civique
<b>Yannick KLEINKLAUS</b>	Animateur socioculturel et coordinateur Pays de Hanau à la Fédération départementale des MJC du Bas Rhin

<b>Marie-Christine LAURENT</b>	Chargée de mission santé publique à l'Agence Régionale de Santé Alsace
<b>Christophe LAVILLE</b>	Inspecteur pédagogique régional
<b>Pascale LEGRAND</b>	Docteur, conseillère médicale au Rectorat de Strasbourg
<b>Patrice LEMOINE</b>	Inspecteur pédagogique régional Etablissements et vie scolaire
<b>Michèle LUTZ</b>	1 <sup>ère</sup> adjointe au Maire de Mulhouse
<b>Jean-Marc MEYER</b>	Directeur de l'animation urbaine à la Ville de Strasbourg
<b>Joël MISSLIN</b>	Président de la section strasbourgeoise du Centre des Jeunes Dirigeants
<b>Michael NAPOLI</b>	Directeur du Centre socio-culturel du Fossé des Treize (Strasbourg)
<b>Marc NEISS</b>	Inspecteur pédagogique régional, délégué académique au numérique
<b>Yann PARISOT</b>	Directeur de la Mission Locale Schiltigheim, Bischheim, Hœnheim
<b>Jean-Jacques PION</b>	Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin
<b>Edith PORTAL</b>	Déléguée générale de la Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin
<b>Michel REYSER</b>	Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
<b>Delphine RIDEAU</b>	Directrice de la Maison des Ados de Strasbourg
<b>Marie-Nicole RUBIO</b>	Directrice de l'association Le Furet
<b>Gérard SCHANN</b>	Directeur de l'association Vilaje
<b>Georges STAEBELL</b>	Directeur Général de Managing
<b>Julie TARTAGLIA</b>	Référente Pôle Jeunesse au Centre socio-culturel de la Porte du Miroir (Mulhouse)
<b>Sylvain WASERMAN</b>	Directeur Général de Gaz de Strasbourg et Président d'Unis-Cité
<b>Frédéric WOEHREL</b>	Directeur de la Mission Locale d'Alsace du Nord



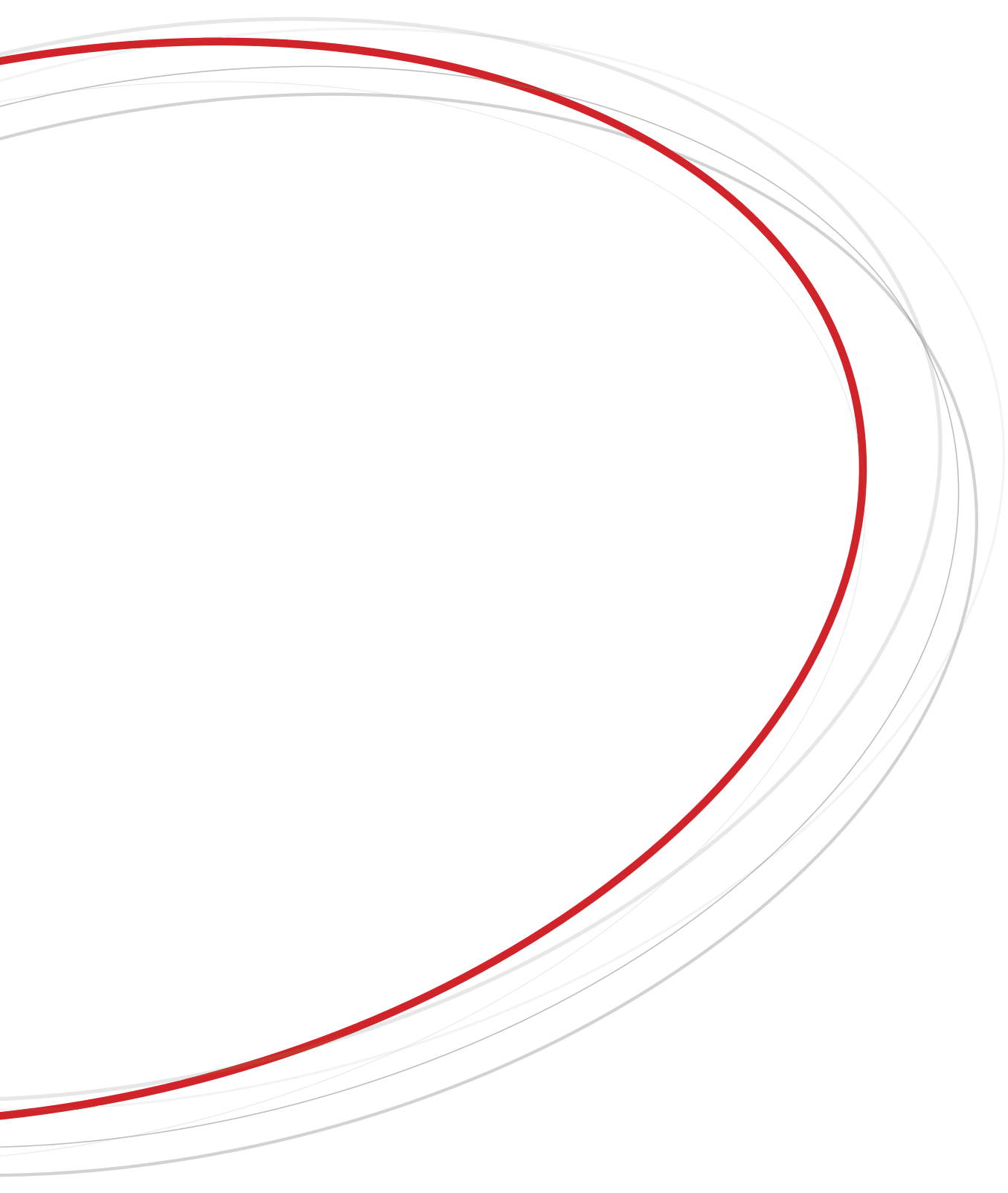
## **Contact**

Conseil économique, social et environnemental régional d'Alsace

Tél. : 03 88 15 68 00

Mail : [ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)

Téléchargez toutes nos productions sur notre site internet : <http://www.ceser-alsace.eu>



**CÉSER**  **Alsace**  
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Maison de la Région, 1 place Adrien Zeller  
BP 91 006 - 67000 Strasbourg  
Tél. 03 88 15 68 00 - Fax : 03 88 15 68 09  
Mail : [ceser@region-alsace.eu](mailto:ceser@region-alsace.eu)

[www.ceser-alsace.eu](http://www.ceser-alsace.eu)